



**PRÉFET  
DES ÎLES WALLIS  
ET FUTUNA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Wallis, le 01/06/2022

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER POUR UNE DEMANDE DE CTI – ANNÉE 2022

La cellule Développement économique du Service des Affaires Économiques et du Développement (SAED) en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aide aux entreprises dans le cadre du dispositif du Code Territorial des Investissements (CTI), porte à la connaissance de tout porteur de projets voulant bénéficier de cette aide CTI pour l'année 2022, que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 22 juillet 2022**.

Tout dossier de demande sera à retirer et déposer complet auprès du SAED et de la CCIMA sur Wallis et auprès de leurs antennes respectives sur Futuna.

Tout complément d'informations vous sera communiqué directement lors de l'instruction des dossiers.



Marc COUTEL

**Contact réservé à la presse**

Services du cabinet

Tél. : +681 72.27.27

Courriel : [prenom.nom@wallis-et-futuna.gouv.fr](mailto:prenom.nom@wallis-et-futuna.gouv.fr)

Havelu, BP 16 – Mata'Utu –

98600 UVEA – WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : +(681) 72.27.27

Courriel : [ugakaikava.fotofili@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:ugakaikava.fotofili@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

<http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr>